

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DE LA MER

**Sous-Direction de la Réglementation technique
des Véhicules
ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE**

FICHE DE RECEPTION CEE D'UNE ENTITE TECHNIQUE

**(Concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives
au niveau sonore admissible et au dispositif d'échappement des motocycles)**

DIRECTIVE 78/1015/CEE

Modifiée en dernier lieu par la Directive 89/235/CEE

Entité technique : Dispositif d'échappement.

Numéro de réception CEE de l'entité technique : e2 4005

1. Marque de fabrique ou de commerce : SITO
2. Type : 1299
3. Nom et adresse du fabricant : SITO
MONTI CELLO D'ALBA - ITALIE
4. Le cas échéant, nom et adresse du mandataire du fabricant : SOCIETE BACLIM
2, Chemin du Chapitre - 95380 EPIAIS LES LOUVRES (FRANCE)
5. Composition de l'entité technique : deux silencieux et leur tubulure.
6. Marque de fabrique ou de commerce du (des) type(s) de motocycle(s) auquel
le silencieux est destiné : HONDA
7. Type(s) de motocycle(s) : RC24 (VFR750F)
à partir du numéro de série : - jusqu'au numéro de série : -
8. Moteur : HONDA
- 8.1. Cycles : 4
- 8.2. Cylindrée : 748 cm³
- 8.3. Puissance maximale du moteur 75 kW ISO à 10500 tr/min.
9. Nombre de rapports de la boîte de vitesses : 6 manuelle
10. Rapports de la boîte de vitesses utilisés : 2ème 3ème
11. Rapport(s) du pont : -
12. Valeurs du niveau sonore :
 - motocycle en marche 81 dB(A),
vitesse(s) stabilisée(s) avant accélération (km/h) : 50,0 50,0
 - motocycle à l'arrêt 92 dB(A), à 5250 tr/min.
13. Restrictions éventuelles concernant l'utilisation et prescriptions
de montage : -

e2 4005

**DIRECTIVES 78/1015/CEE -
89/235/CEE**

14. Date de présentation du modèle pour la délivrance de la réception CEE de l'entité technique : 4 Juin 1991

15. Service technique chargé des essais :

UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
- AUTODROME DE LINAS-MONTLHERY - 91310 MONTLHERY - (FRANCE)

16. Date du Procès-verbal délivrée par le service technique : 15 Juillet 1991

17. Numéro du Procès-verbal délivré par le service technique : 91.15.31.111/7584

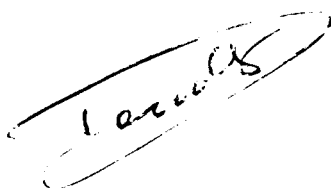
18. La réception CEE de l'entité technique est accordée.

19. Lieu : PARIS

20. Date :

18 JUIL. 1991

21. Signature :



H. DAUDET

22. La liste des documents et pièces suivants, portant la marque de réception CEE de l'entité technique, sont annexés à la présente communication.

23. Remarques : -